



Au jour le jour...

juillet 2010

Lire l'introduction : **1G01**

Lectures de vacances

La période des vacances approche, Georges Leroy nous donne un bel ensemble de recensions de livres récents, afin de laisser à chacun le temps de passer ses commandes de :

lectures de vacances pour les grands

De son côté Danièle Masson pense

à la lecture des jeunes

et à celle des enfants

* * *

Ce mois-ci, deux études sont consacrées au chapitre du

“PARadigme TERnaire” :

- La première, théorique, propose :

l'organigramme des fonctions ternaires de l'homme tridimensionnel

- l'autre est consacrée à la partie médiatrice de cet organigramme :

La fonction “peuple”

personnes, familles et communautés

Cette fonction stratégique est de première importance, puisqu'il s'agit de réunir nos fonctions essentielles à celles qui constituent la fonction existentielle souveraine qu'est la Civilisation.

En préparation – retour à la théorie – un texte sur **la pertinence du choix du terme fonction**, et de son emploi récurrent, tant expansif qu'extensif... que certains trouvent intempestif !

Un glossaire est aussi en chantier... qui conservera probablement longtemps ce statut... avant de se stabiliser...

* * *

Mais nous commencerons par un premier hommage à Jean-Marie Paupert

Aller au => [dossier origine de ce texte](#)

Au moment d'envoyer notre lettre mensuelle, nous apprenons avec peine le décès de

Jean-Marie Paupert

Nous n'oublions pas en lui l'ami très cher, le collaborateur toujours disponible de *l'escritoire*, (la revue qui a précédé le Site *Réseau-Regain*), ni les entretiens qu'il accorda à Danièle Masson pour son livre "*Dieu est-il mort en Occident ?*".

En attendant de rendre hommage à l'écrivain engagé qu'il fut, nous publions le texte qu'il donna à *l'escritoire*, sur Louis Dimier, anarchiste de droite... qui fut aussi le grand-père de son épouse. 2Ge51

L'ISLAM EN FRANCE

Deux exemples révélateurs

L'apéro géant saucissonpinard, et la coupe du monde de football : deux non-événements (le premier n'a pas eu lieu, le second a effacé les bleus) ont été les révélateurs de l'emprise grandissante de l'islam en France, de l'impuissance des autorités françaises, et de la révolte de ceux que *Valeurs Actuelles* appelle « les insoumis », parmi lesquels je retiendrai deux noms : Éric Zemmour et Alain Finkielkraut.

Le grand dévoilement

L'apéro géant saucisson pinard

L'interdiction par la préfecture de l'apéro-géant avait pour motif les risques graves de troubles à l'ordre public en raison du lieu, du jour et de l'horaire retenus. C'était reconnaître l'existence, sinon en droit du moins

de fait, d'enclaves musulmanes en France, où la charia (le droit islamique) s'applique au détriment des lois et traditions françaises.

Car un apéro saucisson-pinard allait dans le sens des traditions du quartier de la Goutte-d'Or, puisque que son nom lui vient du vin blanc qu'on y produisait naguère, et qu'Émile Zola y situa son roman contre l'alcoolisme *L'assommoir*. En d'autres temps, les autorités françaises n'eussent trouvé aucun motif d'interdiction.

Mais une autre "tradition" s'est substituée à la tradition française – qui serait forcément entrée en conflit avec elle si l'apéro avait été autorisé –, celle de la prière du vendredi – qui grâce à la milice musulmane de la mosquée, bloque, au cœur du quartier, la rue Myrrha, pendant plus d'une heure –, et celle de l'interdiction de l'alcool et du porc.

Rappelons à cette occasion une spécificité musulmane. Les musulmans distinguent trois sortes de territoires : **la terre d'islam** (*dar al-*

islam, la maison de la paix), où l'islam est déjà implanté, **la maison de la guerre** (*dar al-harb*) où, à la suite de conflits plus ou moins longs, l'islam s'implantera finalement, et enfin **la terre du compromis** (*dar al-'Ahd*, domaine de la trêve), où l'islam est susceptible de s'implanter sans violence, lorsqu'aucune opposition ne lui est faite. Pour les musulmans français, la France en général est **la terre du compromis** (qui est, pour nous, celle de la compromission), et les enclaves musulmanes sont déjà des terres d'islam.

Provocation, a-t-on dit de l'apéro géant. Assurément. Mais qui répond à une provocation plus grave. Eric Zemmour l'a dit à sa manière sur RTL : « *violence symbolique qui répond à une violence symbolique. La vraie provocation était dans l'occupation d'une portion du territoire national par une religion : c'est une rupture inouïe de la laïcité française. Elle n'est pas la seule dans ce quartier où le marché aux voleurs est une institution, et où règnent des bandes de jeunes trafiquants de drogue.*

C'est une constante de l'histoire de France : quand l'État est faible, les religions s'affrontent » et d'invoquer, en contraste, « *la forte monarchie d'Henri IV* ».

Zemmour est un démineur. À nous d'achever le travail, en lui apportant ici deux nuances :

- le scandale de l'occupation d'une rue par une religion consiste ici en ce que cette religion est étrangère aux traditions de la France.
- l'État, faible devant l'islam qui devient fort de cette faiblesse même, est en revanche fort face au christianisme. Ainsi, par exemple, il



Rue Myrrha, vendredi, jour de la prière

n'a pas interdit le *festival Hellfest* (fête de l'enfer), où des groupes satanistes incitent au meurtre de chrétiens, et choisissent des noms significatifs : *Dying foetus* (foetus agonisant), *Blood-bath* (bain de sang), *Sick of it all* (vomir de tout), *Decapited*, *Behemot*...

Saluons donc la provocation de l'apéro géant qui aura révélé une vérité interdite : l'existence

en France de *Dars al-islam*.

Danièle Masson

De la nation à la tribalisation : **la débacle des Bleus**

« *Le football, c'est France* », avait dit imprudemment Nicolas Sarkozy.

« *L'équipe de France, c'est Beyrouth* », dit aujourd'hui Eric Zemmour. Beyrouth, dans son esprit, c'est la guerre des clans sur fond d'oppositions ethniques et religieuses devenues insupportables.

Nuançons Zemmour. Dix-sept communautés vivaient au Liban sans fusion mais sans guerre. Laquelle est venue de l'excessive immigration de Palestiniens chassés de chez eux et réfugiés dans le trop accueillant Liban. Le Liban est devenu, à partir de 1975, le lieu de la guerre des autres. Analogie pour la France ?

Vikash Dhorasoo, d'origine indo-mauricienne, ex-international français aux 18 sélections, ne se reconnaît pas dans l'équipe de France : « *... Cette équipe représente la France des banlieues, la France des ghettos, les quartiers populaires qui sont devenus très durs. Je viens d'un milieu ouvrier, mon père travaillait... les joueurs comme Deschamps*

ou Blanc aussi ; mais aujourd'hui, dans les quartiers populaires, le pouvoir a été abandonné aux caïds, et c'est ce qu'on retrouve dans l'équipe de France... Cela me choque par exemple que l'équipe demande un buffet halal pour être reçu quelque part ».

Dhorasoo s'indigne de la mise à l'écart du brillant breton Yoann Gourcuff par Raymond Domenech cédant aux exigences des deux convertis à l'islam : Nicolas Anelka et Franck Ribery : « on n'aime guère les premiers de la classe », commente-t-il.

Rappelons que, dans les écoles de banlieue, les premiers de la classe sont souvent appelés des « bouffons ». Et c'est chez Alain Finkielkraut que l'on trouve une intéressante analogie entre l'école et l'équipe de France : « il faut prendre acte des divisions qui minent cette équipe, des clans, de ses divisions ethniques, de ses divisions religieuses, de ce joueur exclu parce qu'il est le premier de la classe, des insultes à un entraîneur au demeurant fort peu compétent, mais qui rappellent trop les agressions dont sont victimes les médiateurs et les professeurs dans les quartiers dits paradoxalement sensibles ».

Le sociologue Norbert Élias estimait que le football était une composante essentielle du « processus de civilisation ». On aurait pu en dire autant de l'école. Et Finkielkraut poursuit : « nous voyons, depuis un certain temps, un processus décivilisation à l'œuvre, et le football, le sport être l'un de ces théâtres, comme aussi l'école. Et il y a dans tous ces événements une sorte de grand dévoilement qui se produit. On ne peut plus se mentir : on voit l'esprit de la Cité se laisser dévorer par l'esprit des cités ».

Et l'esprit des cités, c'est souvent le « racisme Anti-blancs » (voir le groupe de rap qui fustige ces « faces de craie ») qui, selon Dhorasoo, règne dans le foot en général et dans l'équipe de France en particulier.

Et c'est pourquoi l'équipe de France ne peut représenter la France : « à la différence

des autres équipes nationales, dit Finkielkraut, les joueurs de l'équipe de France refusent, en sales gosses boudeurs et trop riches, d'incarner leur nation. Mais si cette équipe ne représente pas la France, hélas, elle la reflète... Elle nous tend un miroir terrible... Cette équipe renvoie à la France le spectacle de sa désunion et de son implacable déliquescence ».

Elle témoigne qu'une société multiculturelle est une société multiconflictuelle, et qu'elle tend paradoxalement à la monochromie ou à la loi du plus fort. Dhorasoo affirme que l'équipe de France est divisée en clans : « les noirs d'origine antillaise, les noirs d'origine africaine, les blancs, les musulmans ». Mais, dans l'équipe de France, sept joueurs sont d'origine africaine, et quelque chose qui ressemble à la charia fait la loi.

Est-il trop tard pour ne pas se plier à cette loi, ou « le grand dévoilement » évoqué par Finkielkraut peut-il, comme il l'espère, susciter un sursaut salutaire ?

Danièle Masson

R e t r a i t e s

La CGT se moque du monde !

et avec elle les « gros médias »

Lire l'article de "l'Insolent"

Identité nationale

Selon la MGEN



Lire le texte de Danièle Masson

Fondamentalisme laïciste

Dix pays soutiennent l'Italie et le crucifix dont la Fédération russe

Pour la première fois dans l'histoire de la Cour européenne des droits de l'homme (ECHR), 10 États membres, dont la Russie, interviennent simultanément comme « tierce partie » dans une affaire, la fameuse affaire Lautsi, ou « l'affaire du crucifix », sur l'interdiction du crucifix dans les salles de classe, qui sera examinée par la Grande Chambre de la Cour, le 30 juin.

La Cour a transmis ce mardi la liste de ces États au Centre européen pour le droit et la justice (ECLJ). Il s'agit de l'Arménie, de la Bulgarie, de Chypre, de la Grèce, de la Lituanie, de Malte, de la principauté de Monaco, de la République de Saint-Marin, de la Roumanie et de la Fédération russe.

Ces dix membres (sur les 47 que compte le Conseil de l'Europe), ont formellement demandé à la Cour d'être officiellement « tierce partie » dans la procédure devant la Grande Chambre de la Cour.

Le statut de « tierce partie », également connu sous le nom de « *Amicus curiae* » permet aux États de devenir officiellement partie dans une affaire et de soumettre leurs observations écrites et orales à la Cour.

Ils interviennent tous en faveur de l'État italien, dans l'espoir que l'on revienne sur la décision du 3 novembre dernier. Aucun État n'est intervenu (ni aucune ONG) pour soutenir la sentence interdisant le crucifix.

Plusieurs États (outre les dix États ayant demandé à intervenir comme tierce partie) s'étaient prononcés contre la sentence de novembre, même publiquement, comme l'Autriche, intervenue le 19 novembre et la Pologne, intervenue le 3 décembre.

Douze ONG, y compris le ECLJ, ont également été admises comme tierce partie.

« Ceci est un précédent important dans la pratique de la Cour car les États membres s'abstiennent en général d'intervenir, ou interviennent uniquement quand l'affaire concerne un

ressortissant de leur État », affirme Grégor Puppink, directeur du ECLJ, dans une déclaration à ZENIT.

« L'affaire Lautsi est unique et sans précédent. Dix États sont en effet en train d'expliquer à la Cour quelles sont les limites de sa juridiction ; quelle est la limite de sa capacité de créer de nouveaux 'droits' contre la volonté des États membres. Ceci peut être vu comme une sorte de contre-pouvoir », ajoute Grégor Puppink.

L'affaire Lautsi a été renvoyée devant la Grande Chambre suite à la décision du gouvernement italien de faire appel (28 janvier 2010) après la publication de l'arrêt de la deuxième section de la Cour, le 3 novembre 2009.

« La Cour estime que l'exposition obligatoire d'un symbole d'une confession donnée dans l'exercice de la fonction publique relativement à des situations spécifiques relevant du contrôle gouvernemental, en particulier dans les salles de classe, restreint le droit des parents d'éduquer leurs enfants selon leurs convictions ainsi que le droit des enfants scolarisés de croire ou de ne pas croire. La Cour considère que cette mesure emporte violation de ces droits car les restrictions sont incompatibles avec le devoir incombant à l'État de respecter la neutralité dans l'exercice de la fonction publique, en particulier dans le domaine de l'éducation », précise l'arrêt du 3 novembre.

Jesús Colina

Jeudi 24 juin 2010, le Tribunal européen des droits de l'homme (TEDH) a interdit le crucifix dans les salles de classe des écoles. Cet interdit est un cas de « fondamentalisme laïciste », estime le cardinal Julián Herranz Casado.

Origine :

ROME, Mardi 1er juin 2010 (ZENIT.org)

L'Italie a fait appel, et dix États, dont la Russie, se sont constitués parties-tiers, ainsi qu'une douzaine d'ONG.

L'enjeu religieux et culturel est d'importance !

A propos de la réciprocité

Résumées dans la PFV du 10/02/2010, **sept erreurs majeures** circulent pratiquement partout à propos de l'Islam. Il nous a été demandé d'être plus explicites. Voici pour la septième... (1)

L'erreur en question...

Il y a de très nombreuses et graves entraves à la liberté de culte pour les chrétiens dans la soixantaine de pays islamisés. Les **faits** sont là, patents.

C'est donc une erreur de mettre de trop grands espoirs dans une argumentation de réciprocité ("donnant-donnant"), alors qu'on se heurte, de toute évidence, à un refus durable d'ouverture et de tolérance.

En réalité

L'argument de réciprocité n'est pas recevable par les autorités officielles de l'Islam.

En effet, le Coran affirme que l'Islam est **ce qu'il y a de meilleur pour tous** les humains.

Confirmations musulmanes

Vous êtes la meilleure communauté qu'on ait fait surgir pour les hommes, vous ordonnez le convenable, interdisez le blâmable et croyez en Dieu... (Coran 3,110).

Un hadith affirme que Mahomet aurait dit : *"l'Arabie entière est une mosquée, aucun autre culte ne doit y être célébré"*. Hadith confirmé il y a quelques années par le roi d'Arabie-Séoudite...

Analyses occidentales

- ◆ L'Islam n'accepte pas l'équivalence avec les autres religions. Sur le fond, le Christianisme est dans la même position. Pour les chrétiens, Jésus est le seul Sauveur : *En dehors de lui, il n'y a pas de salut. Et son Nom, donné aux hommes, est le seul qui puisse nous sauver (Actes des Apôtres 4, 12).*

A ce niveau, d'un côté comme de l'autre, admettre la réciprocité, ce serait admettre que l'Islam et le Christianisme sont deux religions équivalentes. Autrement dit, accepter d'entrer dans une démarche d'indifférentisme religieux.

- ◆ L'Eglise demande cependant que *"le droit de la personne à la liberté religieuse dans l'ordre juridique de la société soit reconnu de telle manière qu'il constitue un droit civil"* (Vatican II – Déclaration sur la liberté religieuse, au chapitre 2).

Peut-on alors demander la réciprocité à ce titre ? Comme en exigeant l'application des droits de l'homme de 1948 (article 18) ? Pour nous, **OUI**, car il s'agit de reconnaître à chacun le droit de pratiquer la religion de son choix. Pour les pays islamiques, **NON**, car ils ne veulent pas accepter ce droit de l'homme, qui est pour eux un droit de l'homme sans Dieu, contraire à la charia.

- ◆ Restent les prérogatives des Etats. Contre les injustices que sont les entraves à la liberté de culte et de conscience, ils devraient lutter par de très fermes pressions diplomatiques et politiques ou par des sanctions économiques. Par exemple : "Nous vous accordons certaines facilités, comme celle de construire des mosquées, il est injuste que les chrétiens ne puissent pas construire des églises dans vos pays".

On pourrait aussi demander aux musulmans immigrés et à leurs organisations – qui se montrent si actives pour réclamer des droits en Occident – d'intervenir à ce sujet auprès des autorités de leurs pays d'origine.

Mais tout cela fait beaucoup de conditionnels !

Espérons qu'on verra cette fermeté mise en œuvre, elle n'est pas à dédaigner.

Cependant, on en reste à une démarche de rapport de forces... sans avoir rien réglé sur le fond !

Conclusion

La réciprocité, qui conduirait à une réelle liberté religieuse dans les pays islamisés, a peu de chances de pouvoir s'appliquer tant qu'un regard critique ne pourra pas être ouvertement porté sur le Coran. Actuellement, celui-ci ne fait pas l'objet de controverse ouverte dans le monde islamique. Quelques chercheurs musulmans s'aventurent à poser des questions sur la rationalité du Coran, mais ils risquent d'encourir ou encourent la condamnation de leurs autorités religieuses.

Finalement, **le problème de l'esprit critique en Islam** demeure le problème numéro un !

Dominique Devienne - 21 juin 2010 – PFV 65

(1) Toutes les PFV sur <http://petitefeuilleverte.over-blog.com/>

Contact : petitefeuilleverte@orange.fr